

RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00154

Numéro SIREN : 801 252 974

Nom ou dénomination : EURL A.A.H

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 820

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO ALENCON

30 RUE D'ALENCON - CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX

V/REF :

N/REF : 2014 B 154 / 2018-A-820

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 12/02/2018, les actes suivants :

Extrait de décision(s) de l'associé unique en date du 28/11/2017
- Reconstitution des capitaux propres

Concernant la société

EURL A.A.H
Société à responsabilité limitée
57 Grande Rue
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-820 le 12/02/2018

R.C.S. ALENCON 801 252 974 (2014 B 154)

Fait à ALENCON le 12/02/2018,

LE GREFFIER



EURL A.A.H.
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 57 Grande rue
61000 ALENCON
801 252 974 RCS ALENCON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2017**

L'an 2017,
Le 28 novembre,
A 9 heures,

Monsieur Arnaud TRICOT,
demeurant 120 rue de Bretagne 61000 ALENCON,

Propriétaire de la totalité des 16000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la
société EURL A.A.H.,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Arnaud TRICOT, associé unique, a établi et
arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin
2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

(...)

- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**

(...)

AT

(...)

DEUXIEME DECISION

(...)

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2017 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

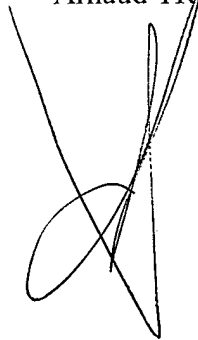
(...)

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Arnaud TRICOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical stroke and a loop, crossing the 'A'.